



Groupe Amen Bank

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES AU 31.12.2011**

MAI 2012

SOMMAIRE

	Page
I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	3
II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE AMEN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Amen Bank, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **471 920 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **71 220 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserves

- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (notes explicatives 1.1, 1.2, 1.3, 1.7, 2.5 et 5.2), certains comptes d'actifs et de passifs au niveau de la société mère Amen Bank, notamment des comptes d'attente, des comptes de liaison et de régularisation, les comptes BCT et correspondants et des comptes en devises, faisant apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs et d'écarts non justifiés, ont donné lieu à la constitution par la banque de provisions à hauteur de **29 578 KDT**. Nos procédures d'audit ne nous ont pas permis de conclure, au stade actuel d'avancement des travaux d'apurement, que les provisions ainsi constituées suffisent pour couvrir les risques de perte liés à ces comptes.
- Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers consolidés (Principes et méthodes comptables pertinents appliqués, note 5.10), la charge d'impôt est calculée en application de la méthode d'impôt exigible. Selon les dispositions des normes comptables tunisiennes, seule la méthode d'impôt différée est appropriée dans le contexte d'établissement d'états financiers consolidés. Nous ne sommes pas en mesure, compte tenu des informations disponibles, de déterminer les ajustements qu'il convient d'apporter aux capitaux propres consolidés et au résultat consolidé au 31 décembre 2011.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve de l'incidence des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion avec réserve exprimée ci-haut, nous attirons l'attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
 - certaines relations ont été maintenues par la société mère Amen Bank parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de **9 483 KDT**, ont fait l'objet de réservation ; et
 - une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée par la société mère Amen Bank pour un montant de **21 066 KDT**.
- La société mère Amen Bank a comptabilisé, de façon forfaitaire, au titre des engagements inférieurs à 15 KDT, une provision additionnelle de **8 312 KDT** en plus de celles requises en application des règles usuellement appliquées par la banque.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 29 mai 2012

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

MTBF *membre de*
PricewaterhouseCoopers
Ahmed BELAIFA

II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		
		2011	2010	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	150 594	185 514
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	263 939	174 143
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	4 286 307	3 714 287
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	248 010	160 199
AC5	Portefeuille d 'Investissement	(1-5)	298 450	328 140
	Titres mis en équivalence	(1-5)	99 071	80 293
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	108 184	101 510
AC7	Autres actifs	(1-7)	66 664	66 595
TOTAL ACTIFS			5 521 219	4 810 681
PA1	Banque Centrale	(2-1)	576 461	85 121
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	151 009	223 452
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	3 679 874	3 475 193
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	581 642	488 805
PA5	Autres passifs	(2-5)	53 414	120 282
TOTAL PASSIFS			5 042 400	4 392 853
INTERETS MINORITAIRES		(3)	6 899	5 280
CP1	Capital		100 000	100 000
CP2	Réserves		300 699	241 913
CP4	Autres capitaux propres		0	0
CP5	Résultats reportés		1	1
CP6	Résultat de l'exercice		71 220	70 634
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(4)	471 920	412 548
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			5 521 219	4 810 681

Etat des engagements Hors Bilan consolidé
Arrêté au 31.12.2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2011	2010
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(5-1)	839 241	625 033
HB 02- Crédits documentaires	(5-2)	197 802	139 549
HB 03- Actifs donnés en garantie		567 000	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 604 043	764 582
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</u>			
HB 04- Engagements de financement donnés		348 880	249 763
HB 05- Engagements sur titres		1 049	191
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	(5-3)	349 929	249 954
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus		31 117	-
HB 07- Garanties reçues	(5-4)	776 256	768 581 (*)

(*) Le chiffre de 2010 a été retraité pour les besoins de comparabilité

Etat de résultat consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
		2011	2010
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>343 390</u>	<u>323 165</u>
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(6-1) 260 015	244 823
PR2	Commissions perçues	(6-2) 43 857	45 352
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(6-3) 19 417	13 385
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(6-4) 20 101	19 605
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>175 986</u>	<u>159 856</u>
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(6-5) 172 173	155 828
CH2	Commissions encourues	3 813	4 028
PRODUIT NET BANCAIRE		167 404	163 309
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(6-6) (28 728)	(42 113)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(6-7) 3 896	6 386
PR7	Autres produits d'exploitation	2 310	1 772
CH6	Frais de personnel	(6-8) (53 144)	(41 024)
CH7	Charges générales d'exploitation	(6-8) (13 233)	(12 001)
CH8	Dotations aux amortissements	(6-8) (5 508)	(5 033)
RESULTAT D'EXPLOITATION		72 997	71 296
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		9 529	9 978
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(6-9) 248	3 095
CH11	Impôt sur les sociétés	(9 266)	(12 806)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		73 508	71 563
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
perte de résultat revenant aux minoritaires		2 288	(929)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		71 220	70 634
Effet des modifications comptables			(8 560)
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		71 220	62 074
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars) (*)		(6-10) 7,122	7,063
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars) (*)		(6-10) 7,122	7,063

(*) Sur la base du résultat net de l'exercice avant modification comptable.

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(7-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés		310 170	303 275
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(158 544)	(148 918)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(8 157)	(22 374)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(592 216)	(809 017)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		197 939	503 978
Titres de placements		(57 052)	(29 296)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(57 488)	(40 090)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(76 305)	(4 006)
Impôt sur le bénéfice		(5 794)	(10 665)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</u>		(447 447)	(257 113)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		26 946	18 079
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		18 833	62 973
Acquisition / cessions sur immobilisations		(11 458)	(4 898)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		34 321	76 154
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(7-3)		
Émission d'actions		-	2446
Émissions provenant des fonds gérés		-	879
Décaissement provenant de réduction de capital		-	(2 503)
Émission d'emprunts		50 000	80 000
Remboursement d'emprunts		(19 253)	(11 059)
Augmentation / diminution ressources spéciales		61 202	47 027
Dividendes versés et autres distributions		(14 066)	(12 047)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		77 883	104 743
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(335 243)	(76 216)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(7-4)	(46 941)	29 275
<u>LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE</u>		(382 184)	(46 941)

Notes aux états financiers 31 décembre 2011

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par:

- le cadre conceptuel du système comptable des entreprises;
- la norme comptable générale n° 01;
- les normes techniques (NCT 02 à NCT 20);
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- les normes comptables relatives aux OPCVM;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2011.

Quand les états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont établis à des dates de clôtures différentes, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets de transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe AMEN BANK sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AMEN BANK comprend:

- La société mère : AMEN BANK
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce un contrôle exclusif; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles AMEN BANK exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

4.1 L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par AMEN BANK.

4.2 La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe AMEN BANK :

Société	Nature	Technique de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
AMEN BANK	Société mère	IG	100,00%	100,00%
SICAR AMEN	Filiale	IG	88,20%	88,20%
LE RECOUVREMENT	Filiale	IG	99,88%	99,88%
AMEN PROJECT	Filiale	IG	53,01%	53,01%
SOGEREC	Filiale	IG	63,86%	52,48%
AMEN CAPITAL	Filiale	IG	60,00%	61,85%
AMEN INVEST	Entreprise associée	M E	36,90%	36,90%
TUNISIE LEASING	Entreprise associée	M E	32,36%	32,36%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	M E	43,39%	52,24%
EL IMRANE	Entreprise associée	M E	30,00%	30,00%
EL KAWARIS	Entreprise associée	M E	29,66%	29,52%
EL KHIR	Entreprise associée	M E	37,69%	34,08%
HAYETT	Entreprise associée	M E	25,00%	25,00%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	M E	27,27%	36,10%
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	Entreprise associée	M E	30,00%	38,09%
TUNISYS	Entreprise associée	M E	29,85%	29,85%
AMEN SANTE	Entreprise associée	M E	20,45%	17,85%
CLINIQUE EL AMEN BEJA	Entreprise associée	M E	31,85%	33,28%
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	Entreprise associée	M E	24,00%	30,01%
HOPITAL PRIVE EL AMEN	Entreprise associée	M E	30,00%	30,69%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	M E	0,03%	0,03%
SICAV AMEN	Entreprise associée	M E	0,05%	0,05%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a été marqué en 2011 par:

- la sortie de la société «Amen Soft» antérieurement consolidée par Mise en équivalence;
- l'entrée des sociétés «Hôpital privé el Amen» et «Clinique el Amen Béjà».

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

5.1 Créances à la clientèle

5.1.1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

5.1.2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables. Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20%
- Actifs préoccupants 50%
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

5.1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

5.1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux- ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

5.2 Mesures conjoncturelles pour 2011:

5.2.1 Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques N° 2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a comptabilisé en résultat de l'exercice 2011 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit N° 2012-08 du 2 mars 2012.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2011. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de **21 066 KDT**.

5.2.2 Réserve des intérêts :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés à concurrence de **9 483 KDT**.

5.2.3 Classification des engagements:

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2011-04, les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

5.3 Portefeuille titres

5.3.1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

5.3.2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

5.3.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

5.4 Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

5.5 Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

5.6 Valeurs immobilisées

Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A récupérable et amorties linéairement.

Immeubles hors exploitation

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

L'impact de cette méthode d'évaluation est de (197) KDT en 2011.

5.7 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

5.8 Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

5.9 Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire du dernier jour du mois de décembre 2011. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2011.

5.10 Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible. La banque n'applique pas la méthode d'impôt différé conformément aux normes 35 et 38.

6. METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

6.1.1 Le Goodwill

L'excédent du coût d'acquisition sur les parts d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis à la date de l'opération doit être comptabilisé en tant qu'actif. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Cependant l'excédent de la part d'intérêts de l'acquéreur dans l'actif net acquis, sur le coût d'acquisition doit être comptabilisé en tant que Goodwill négatif.

Le Goodwill négatif est amorti en totalité ou en partie sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou s'il n'est pas le cas sur la durée d'utilité moyenne restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis, le reliquat est comptabilisé immédiatement en produits.

La dotation aux amortissements du Goodwill relative à l'exercice en cours figure au niveau du poste du résultat CH8 « Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations »

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe n'ayant pas d'incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

D'autre part les soldes et opérations réciproques ayant une incidence sur le résultat consolidé sont éliminés lorsqu'ils concernent les entreprises faisant l'objet d'une intégration globale, proportionnelle et mises en équivalence.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

Toutefois, les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie, établis selon les normes internationales (IAS/IFRS), n'ont pas été retraités dans le cadre des travaux d'homogénéisation des méthodes comptables.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur:

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe ;
- des dividendes distribués par les sociétés consolidées au profit d'Amen Bank ;
- des provisions intra-groupe (Provisions sur titres de participations) ;
- des fonds gérés par la société «Sicar Amen» pour le compte des sociétés du groupe ;
- des emprunts contractés par les sociétés du groupe auprès de la société mère Amen Bank.

I. NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2011 un montant de 150 594 KDT contre 185 514 KDT au 31.12.2010 et se décompose comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 339	39 324	(9 985)	(25%)
BCT, CCP et TGT	121 255	146 190	(24 935)	(17%)
Total	150 594	185 514	(34 920)	(19%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	29 639	39 624	(9 986)	(25%)
Provisions caisse	(300)	(300)	-	-%
Sous total 1	29 339	39 324	(9 985)	(25%)
BCT	120 968	146 403	(25 435)	(17%)
Provisions BCT	(569)	(575)	6	(1%)
Sous total 2	120 399	145 828	(25 429)	(17%)

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
CCP	1 063	446	617	138%
Provisions CCP	(207)	(84)	(123)	146%
Sous total 3	856	362	494	136%
Total	150 594	185 514	(34 920)	(19%)

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, certains comptes BCT comportent au 31 décembre 2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est à signaler toutefois qu'un effort extrêmement louable a été fourni par le comité de suivi de l'apurement des suspens signalés sur les comptes BCT devises et qui s'est traduit par l'élimination de 97,7% des suspens antérieurs au 31.12.2010.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2011 un montant de 263 939 KDT contre 174 143 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	59 900	32 999	26 901	82%
Prêts aux établissements bancaires	39 330	13 039	26 291	202%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	12	10	2	20%
Provisions sur les correspondants	(225)	(521)	296	(57%)
Total créances sur les établissements bancaires	99 017	45 527	53 490	117%
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 641	7 730	8 911	115%
Prêts aux établissements financiers	147 253	119 692	27 561	23%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements financiers	1 028	1 194	(166)	(14%)
Total créances sur les établissements financiers	164 922	128 616	36 306	28%
Total	263 939	174 143	89 796	52%

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, certains comptes de correspondants comportent au 31.12.2011 plusieurs suspens débiteurs et créditeurs non apurés. Il est toutefois à noter que les suspens antérieurs au 31.12.2010 ont été apurés à hauteur de 93,6%.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2011 et 2010 se présente comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	649 930	552 757	97 173	18%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	3 338 512	2 903 485	435 027	15%
Crédits sur ressources spéciales (3)	297 865	258 045	39 820	15%
Total (*)	4 286 307	3 714 287	572 020	15%

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, une différence négative constatée entre l'encours comptable des créances sur la clientèle et le tableau des engagements est en cours de justification.

Le stock de provision et d'agios réservés ont été en totalité présenté en déduction de la sous rubrique (2).

Note 1.4: Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2011 un solde de 248 010 KDT contre un solde de 160 199 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres de transaction	3 975	-	3 975	-%
Bons de Trésor	3 975	-	3 975	-%
Titres de placement	244 035	160 199	83 836	52%
Titres à revenu fixe	241 046	158 783	82 263	52%
Bons de Trésor	163 092	134 339	28 753	21%
Emprunts obligataires	33 730	19 000	14 730	78%
Titres participatifs	939	-	939	-
Billets de trésorerie	36 100	-	36 100	-
Créances rattachées	7 185	5 444	1 741	32%
Titres à revenu variable	2 989	1 416	1 573	111%
Actions	3 163	1 565	1 598	102%
Provisions pour dépréciation des actions	(174)	(149)	(25)	17%
Total	248 010	160 199	87 811	55%

Note 1.5: Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2011 un solde de 298 450 KDT contre 328 140 KDT au 31.12.2010. Son détail se présente comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Titres d'investissement	171 895	212 288	(40 393)	(19%)
Titres de participation	25 558	23 874	1 684	7%
Participation avec convention en rétrocession	100 997	91 978	9 019	10%
Total	298 450	328 140	(29 690)	(9%)

Note 1.5: Titres mis en équivalence :

Le poste «Titres mis en équivalence» représente la quote-part du Groupe Amen Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 96 297 KDT au 31.12.2011 contre un solde de 80 293 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit :

Société	31/12/2011	31/12/2010
TUNISYS	811	644
AMEN INVEST	1 490	1 494
AMEN PREMIERE	77	77
AMEN SANTE	3 085	3 177
AMEN SOFT	-	9
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1 800	-

Société	31/12/2011	31/12/2010
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	946	998
EL IMRANE	3 210	2 934
EL KHIR	454	407
HAYETT	2 968	2 143
HOPITAL PRIVE EL AMEN	7 200	-
KAWARIS	958	1 206
MLA	39 429	34 322
SICAV AMEN	49	48
TUNINVEST INNOVATION SICAR	1 791	1 529
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	2 104	2 400
TUNISIE LEASING	29 925	28 905
GOOD- WILL	2 774	-
Total	99 071	80 293

Note 1.6: Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2011 un solde de 108 184 KDT contre un solde de 101 510 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 104	705	399	57%
Immobilisations corporelles	103 498	93 354	10 144	11%
Immobilisations encours	3 582	7 451	(3 869)	(52%)
Total	108 184	101 510	6 674	7%

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2011 un montant de 66 664 KDT contre un montant de 66 595 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	14 184	21 349	(7 164)	(34%)
<i>Comptes d'attente</i>	14 192	21 345	(7 153)	(34%)
Comptes d'attente de la salle de marché	15 136	13 135	2 001	15%
Comptes d'attente de la compensation	1 121	5 483	(4 362)	(80%)
Autres comptes d'attente	(2 065)	2 727	(4 792)	(176%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(8)	3	(11)	(367%)
Autres	52 480	45 246	7 234	16%
Stock de matière, fourniture et timbres	938	645	293	45%
Etat, impôts et taxes	1 569	675	894	132%
Allocations familiales	282	555	(273)	(49%)
Dépôts et cautionnements	117	93	24	26%
Opérations avec le personnel	34 635	27 606	7 029	25%

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Débiteurs divers	1 728	1 587	141	9%
Créances sur l'Etat	1 976	2 312	(336)	(15%)
Autres (*)	11 235	11 773	(538)	(5%)
Total Autres Actifs	66 664	66 595	69	-%

(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	9 405	9 276	129	1%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	8 950	8 732	218	2%
Provision sur autres comptes d'attente	455	544	(89)	(16%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 171	19 524	(353)	(2%)
Provision sur opérations avec le personnel	610	610	-	-%
Provision sur débiteurs divers	2 943	3 270	(327)	(10%)
Provisions sur autres comptes	15 618	15 643	(25)	-%
Total	28 576	28 800	(224)	(1%)

Il est à noter qu'au niveau de la société mère du Groupe, la rubrique AC7 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de virements devises en instance d'imputation	33 287	40 309
Comptes opérations de compensation	(971)	(443)
Comptes miroirs afférents aux intérêts à échoir	110	123
Comptes effets à l'encaissement	(1 819)	(2 214)
Compte en attente et de régularisation provisionné à hauteur de 100%	8 947	8 549
Les comptes de position et de contre valeur de position de change bilan pour les opérations de change au comptant	189	22
Comptes devises en instance d'affectation	(24 263)	(39 617)
Escompte chèques TPE et factures provisionné à hauteur de 100%	233	648
Comptes dinars en instance d'affectation	6 111	12 444
Comptes de déséquilibre de la balance	16	14
Comptes "allocations familiales à récupérer	231	325
Compte "Virement valeur mobilière	996	-
Intérêts sur billets de trésorerie	877	1
Cartes de paiement monétiques	757	436
Compensation effets à rejeter	(406)	1 985
Prélèvement factures STEG	320	76
Imputation du solde des billets de trésorerie	(300)	-
Divers effets domiciliés à non caisses	290	(27)
Autres comptes d'actifs non justifiés	635	486

Groupe Amen Bank_Etats financiers au 31.12.2011

Autres comptes personnel présentés au niveau des comptes autres actifs	87	1 816
Autres comptes Impôts et taxes présentés au niveau des comptes autres actifs	42	220

Par ailleurs, les comptes relatifs aux opérations de SWAP de change sont, aussi, en cours de justification.

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique est uniquement composé des avoirs de la Banque Centrale de Tunisie chez la société mère du Groupe.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2011 un solde de 151 009 KDT contre un solde de 223 452 KDT au 31.12.2010 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 065	(71 737)	(32%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	681	1 387	(706)	(51%)
Total	151 009	223 452	(72 443)	(32%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 956	10 729	227	2%
Emprunts auprès des établissements bancaires	139 372	211 336	(71 964)	(34%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	150 328	222 065	(71 737)	(32%)

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2011 un solde de 3 679 874 KDT contre un solde de 3 475 193 KDT au 31.12.2010 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Dépôts à vue	1 071 770	899 434	172 336	19%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%
Total	3 679 874	3 475 193	204 681	6%

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Epargne	620 339	527 655	92 684	18%
Dépôts à terme	1 913 093	1 986 840	(73 747)	(4%)
Dépôts à terme en dinars	1 697 951	1 812 602	(114 651)	(6%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	9 489	27 181	(17 692)	(65%)
Dépôts à terme en devises	205 177	146 716	58 461	40%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	476	341	135	40%

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Autres sommes dues à la clientèle	74 672	61 264	13 408	22%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	2 608 104	2 575 759	32 345	1%

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 581 642 KDT contre 488 805 KDT au 31.12.2010 se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	241 698	210 154	31 544	15%
Ressources spéciales	339 944	278 651	61 293	22%
Total	581 642	488 805	92 837	19%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Emprunts matérialisés	236 660	204 825	31 835	16%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 038	5 329	(291)	(5%)
Total	241 698	210 154	31 544	15%

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010 :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Ressources budgétaires	4 846	4 395	451	10%
Ressources extérieures	335 098	274 256	60 842	22%
Total	339 944	278 651	61 293	22%

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2011 et au 31.12.2010:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Provisions pour passifs et charges	6 343	4 143	2 200	53%
Comptes d'attente et de régularisation	47 071	116 138	(69 067)	(59%)
<i>Comptes d'attente</i>	<i>(215)</i>	<i>3 176</i>	<i>(3 391)</i>	<i>(107%)</i>
<i>Comptes de régularisation</i>	<i>(3)</i>	<i>(3)</i>	<i>-</i>	<i>-%</i>
Créditeurs divers	38 763	98 645	(59 882)	(61%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	13 023	74 410	(61 387)	(82%)
Dépôts du personnel	3 859	2 615	1 244	48%
Charges à payer	21 881	21 620	261	1%
Etat, impôts et taxes	6 678	13 125	(6 447)	(49%)

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
<i>Autres (*)</i>	<i>1 848</i>	<i>1 196</i>	<i>652</i>	<i>55%</i>
Total Autres passifs	53 414	120 282	(66 868)	(56%)

(*) L'impact des sociétés intégrées globalement a été regroupé au niveau de cette rubrique

Il est à noter qu'au niveau de la société mère du Groupe, la rubrique PA5 comporte des comptes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement n'ont pas encore été achevés. La situation au 31.12.2011 se présente comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs à régler	1 097	508
Trésor tunisien amendes perçues / chèques impayés.	559	553
COMAR remboursement frais médical	108	108
Créditeurs divers.	(107)	2 215
Versement a valoir / prêts contentieux	(1 285)	75
Les comptes 186 "virement reçu"	652	1 553
Les comptes de primes d'assurance/cartes monétiques	266	159
Commissions/garantie de l'État crédits banque mondiale	665	383
Le compte "Hayett cotisation assurance groupe"	205	-
Le compte compensation monétique	672	14
Intérêts à recevoir/crédit consommable par prélèvement	137	24
Commissions perçus d'avance/ billets de trésorerie	125	216
Versement sicav amen	102	134
C.C.P faveur divers bénéficiaires	74	74
Autres comptes autres passifs	234	1 147
Autres comptes d'impôt et taxes présentés au niveau des comptes autres passifs	11	24
Autres comptes de personnel présentés au niveau des comptes autres passifs	354	317

3- Notes explicatives sur le bilan- Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part dans l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par le Groupe, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire d'une filiale.

Ce poste se détaille au 31.12.2011 et au 31.12.2010 comme suit :

Description	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts minoritaires dans les réserves de SICAR AMEN	422	357
Intérêts minoritaires dans le résultat de SICAR AMEN	96	76
Intérêts minoritaires dans les réserves de LE RECOUVREMENT	-	2
Intérêts minoritaires dans le résultat de LE RECOUVREMENT	-	-
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN PROJECT	3 514	3 467
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN PROJECT	1 856	701
Intérêts minoritaires dans les réserves de AMEN CAPITAL	48	61
Intérêts minoritaires dans le résultat de AMEN CAPITAL	110	-11
Intérêts minoritaires dans les réserves de SOGEREC	626	464
Intérêts minoritaires dans le résultat de SOGEREC	227	163
Total	6 899	5 280

4- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 100 000 KDT composé de 10 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérées en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2010	Variation des réserves	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice 2011	Capitaux propres au 31.12.2011
AMEN BANK	CAPITAL	100 000	-	-	-	100 000
	RESERVES	235 522	630	(14 000)	-	281 323
	RESULTAT	59 171	(59 171)	-	58 992	58 992
	TOTAL	294 693	(58 541)	(14 000)	58 992	440 315
SICAR AMEN	RESERVES	460	78	(77)	-	1 030
	RESULTAT	569	(569)	-	10	10
	TOTAL	1 029	(491)	(77)	10	1 040
LE RECOUVREMENT	RESERVES	1 041	850	(849)	-	1 166
	RESULTAT	124	(124)	-	25	25
	TOTAL	1 165	726	(849)	25	1 191
AMEN PROJECT	RESERVES	(320)	549	-	-	853
	RESULTAT	624	(624)	-	2 396	2 396
	TOTAL	304	(75)	-	2 396	3 249
SOGEREC	RESERVES	(3 704)	2	-	-	(3 523)
	RESULTAT	179	(179)	-	399	399
	TOTAL	(3 525)	(177)	-	399	(3 124)
AMEN CAPITAL	RESERVES	-	14	-	-	2
	RESULTAT	(12)	12	-	(131)	(131)
	TOTAL	(12)	26	-	(131)	(129)
AMEN INVEST	RESERVES	681	148	(148)	-	999
	RESULTAT	318	(318)	-	144	144
	TOTAL	999	(170)	(148)	144	1 143
TUNISIE LEASING	RESERVES	4 432	1 329	(1 777)	-	7 991
	RESULTAT	4 007	(4 007)	-	2 383	2 383
	TOTAL	8 439	(2 678)	(1 777)	2 383	10 374
MAGHREB LEASING ALGERIE	RESERVES	2 104	4 087	(2 237)	-	7 960
	RESULTAT	4 006	(4 006)	-	5 495	5 495
	TOTAL	6 110	81	(2 237)	5 495	13 455
AMEN SOFT	RESERVES	11	(7)	-	-	-
	RESULTAT	(4)	4	-	-	-
	TOTAL	7	(3)	-	-	-
EL IMRANE	RESERVES	665	(150)	(126)	-	834
	RESULTAT	445	(445)	-	402	402
	TOTAL	1 110	(595)	(126)	402	1 236
KAWARIS	RESERVES	269	(64)	(58)	-	106
	RESULTAT	(41)	41	-	(67)	(67)
	TOTAL	228	(23)	(58)	(67)	39
EL KHIR	RESERVES	(1 503)	(22)	-	-	(1 565)
	RESULTAT	(40)	40	-	59	59
	TOTAL	(1 543)	18	-	59	(1 506)

Groupe Amen Bank_Etats financiers au 31.12.2011

Société	Elément des capitaux propres	Capitaux propres au 31.12.2010	Variation des réserves	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice 2011	Capitaux propres au 31.12.2011
HAYETT	RESERVES	1 243	105	(105)	-	1 630
	RESULTAT	387	(387)	-	430	430
	TOTAL	1 630	(282)	(105)	430	2 060
TUNINVEST INNOVATION SICAR	RESERVES	(14)	15	(21)	-	23
	RESULTAT	43	(43)	-	289	289
	TOTAL	29	(28)	(21)	289	312
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	RESERVES	1 269	232	(300)	-	2 032
	RESULTAT	831	(831)	-	221	221
	TOTAL	2 100	(599)	(300)	221	2 253
TUNISYS	RESERVES	15	144	(27)	-	196
	RESULTAT	64	(64)	-	194	194
	TOTAL	79	80	(27)	194	390
AMEN SANTE	RESERVES	-	(38)	-	-	(115)
	RESULTAT	(77)	77	-	4	4
	TOTAL	(77)	39	-	4	(111)
CLINIQUE EL AMEN BEJA	RESERVES	-	-	-	-	-
	RESULTAT	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	RESERVES	(157)	(23)	-	-	(147)
	RESULTAT	33	(33)	-	(29)	(29)
	TOTAL	(124)	(56)	-	(29)	(176)
HÔPITAL PRIVE EL AMEN	RESERVES	-	-	-	-	-
	RESULTAT	-	-	-	-	-
	TOTAL	-	-	-	-	-
AMEN PREMIERE	RESERVES	-	2	(2)	-	3
	RESULTAT	3	(3)	-	3	3
	TOTAL	3	(1)	(2)	3	6
SICAV AMEN	RESERVES	(100)	-	-	-	(98)
	RESULTAT	2	(2)	-	1	1
	TOTAL	(98)	(2)	-	1	(97)
TOTAL	CAPITAL	100 000	-	-	-	100 000
	RESERVES	241 914	7 881	(19 727)	-	300 700
	RESULTAT	70 634	(70 634)	-	71 220	71 220
	TOTAL	412 548				471 920

5- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 5.1: Cautions, avals et autres garanties données:

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 839 241 KDT contre 625 033 KDT au terme de l'exercice 2010 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions	391 293	410 060	(18 767)	(5%)
Avais	440 472	208 801	231 671	111%
Autres garanties données	7 476	6 172	1 304	21%
Total	839 241	625 033	214 208	34%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Cautions en faveur des banques	115 501	110 042	5 459	5%
Cautions en faveur des établissements financiers	11 586	11 636	(50)	-%
Cautions en faveur de la clientèle	264 206	288 382	(24 176)	(8%)
Total	391 293	410 060	(18 767)	(5%)

L'encours des avais se détaille au 31.12.2011 comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Avais en faveur des banques locales	225 000	-	225 000	100%
Avais en faveur de la clientèle	215 472	208 801	6 671	3%
Total	440 472	208 801	231 671	111%

Note 5.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 139 549 KDT au 31.12.2010 à 197 802 KDT au 31.12.2011 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Crédits documentaires import	192 642	128 795	63 847	50%
Crédits documentaires export	5 160	10 754	(5 594)	(52%)
Total	197 802	139 549	58 253	42%

Il est à noter qu'au niveau de la société mère Amen Bank, les crédits documentaires export confirmés comportent des montants non justifiés en cours d'analyse.

Note 5.3: Engagements Donnés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à 349 929 KDT contre 249 954 KDT au 31.12.2010 et se détaille comme suit:

Description	31.12.2011	31.12.2010	Variation	%
Engagements de financement donnés	348 880	249 763	99 117	40%
Engagements sur titres	1 049	191	858	449%
Total	349 929	249 954	99 975	40%

Note 5.4: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2011 à 776 256 KDT contre 768 581 KDT au terme de l'exercice 2010. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Les chiffres des garanties reçues tels que présentés dans le hors bilan à fin 2010 ont été rectifiés pour refléter l'encours des garanties admises et ce dans la limite de l'engagement.

6- Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 6.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2011 un montant de 260 015 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	7 174	7 615	(441)	(6%)
Opérations avec la clientèle	240 339	227 028	13 311	6%
Autres intérêts et revenus assimilés	12 502	10 180	2 322	23%
Total	260 015	244 823	15 192	6%

Note 6.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2011 un montant 43 857 KDT, ont diminué de (1 495) KDT par rapport à 2010 et se présentent comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	21 015	19 549	1 466	7%
Opérations sur placement et titres	3 535	3 916	(381)	(10%)
Opérations de change	1 181	1 212	(31)	(3%)
Opérations de commerce extérieur	3 432	3 542	(110)	(3%)
Gestion, étude et engagement	8 366	10 552	(2 186)	(21%)
Opérations monétiques	4 882	4 767	115	2%
Banque directe	994	820	174	21%
Autres commissions	452	994	(542)	(55%)
Total	43 857	45 352	(1 495)	(3%)

Note 6.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	105	-	105	-
Gain net sur titres de placement	7 401	3 101	4 300	139%
Gain net sur opérations de change	11 911	10 284	1 627	16%
Total	19 417	13 385	6 032	45%

Note 6.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2011 un montant de 20 101 KDT contre 19 605 KDT en 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	16 643	15 990	653	4%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	775	1 138	(363)	(32%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	2 683	2 477	206	8%
Total	20 101	19 605	496	3%

Note 6.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2011 un montant de 172 173 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	17 977	9 830	8 147	83% (*)
Opérations avec la clientèle	125 129	121 884	3 245	3%
Emprunts et ressources spéciales	22 642	18 921	3 721	20%
Autres intérêts et charges	6 425	5 193	1 232	24% (*)
Total	172 173	155 828	16 345	10%

(*) Les intérêts encourus et charges assimilés relatifs à des opérations avec la BCT ont été reclassés de la sous rubrique « Autres intérêts et charges » à la sous rubrique « Opérations avec les établissements bancaires et financiers »

Note 6.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2011 un montant de 28 728 KDT, en baisse de 13 385 KDT par rapport à l'exercice 2010. Son détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation nette aux provisions sur créances douteuses	22 063	30 373	(8 310)	(27%)
Perte sur créances apurées	4 940	1 100	3 840	349%
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres éléments d'actifs et autre risque et charge	1 798	12 084	(10 286)	(85%)
Reprise de provision sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4)	(1 426)	1 422	(100%)
Recouvrement des créances radiées	(69)	(18)	(51)	283%
Total	28 728	42 113	(13 385)	(32%)

Note 6.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2011 un montant de (3 896) KDT, en baisse de 2 490 KDT par rapport à l'exercice 2010. Leur détail se présente comme suit:

Description	2011	2010	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres	535	2 245	(1 710)	(76%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres	(2 025)	(11 479)	9 454	(82%)
Plus ou moins values de cession sur titres	(2 449)	2 775	(5 224)	(188%)
Etalement de la prime et de la décote sur BTA	43	73	(30)	(41%)
Total	(3 896)	(6 386)	2 490	(39%)

Note 6.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2011 un montant de 71 885 KDT, en hausse de 13 827 KDT par rapport à 2010. Leur détail se présente comme suit :

Description	2011	2010	Variation	%
Frais de personnel	53 144	41 024	12 120	30%
Rémunération du personnel	41 655	28 118	13 537	48%
Charges sociales	8 709	8 092	617	8%
Impôts sur salaires	1 099	355	744	210%
Autres charges liées au personnel	1 681	4 459	(2 778)	(62%)
Charges générales d'exploitation	13 233	12 001	1 232	10%
Frais d'exploitation non bancaires	5 943	5 949	(6)	-%
Autres charges d'exploitation	7 290	6 052	1 238	21%
Dotation aux amortissements	5 508	5 033	475	9%
Total	71 885	58 058	13 827	24%

Note 6.9: Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2011 et 2010 :

Description	2011	2010	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	(191)	(156)	(35)	22%
Impôts et taxes	(250)	(1 060)	810	(76%)
Autres résultats exceptionnels	689	4 311	(3 622)	(84%)
Total	248	3 095	(2 847)	(92%)

Note 6.10: Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 est de 7,122 dinars contre 7,063 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Description	2011	2010
Résultat net en KDT	71 220	70 634
Nombre moyen d'actions	10 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	7,122	7,063

(*) Sur la base du résultat net de l'exercice avant modification comptable.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

7- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (46 941) KDT à (382 184) KDT enregistrant une diminution de 335 243 KDT. Cette diminution est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 447 447 KDT et par des flux de trésorerie positifs, provenant des activités d'investissement pour 34 321 KDT et des activités de financement à hauteur de 77 883 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur à celui des décaissements de la même période.

L'examen et l'analyse de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 7.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation est établi à (447 447) KDT au 31 décembre 2011. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 151 626 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 197 939 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 592 216 KDT;
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 8 157 KDT ;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 57 052 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créditeurs divers, pour 57 488 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 76 305 KDT.
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 5 794 KDT.

Note 7.2 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :

La cession de certains titres d'investissement et la perception des intérêts et dividendes encaissés, partiellement compensés par l'acquisition d'immobilisations corporelles sont à l'origine du flux de trésorerie positif de 34 321 KDT.

Note 7.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 77 883 KDT provient principalement de l'émission d'un emprunt obligataire pour 50 000 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 61 202 KDT.

Note 7.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élevaient au 31 décembre 2011 à (382 184) KDT et ce compte tenu notamment à des besoins de financement inhérents aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

8- Autres notes

Note 8-1: Passifs éventuels

En 2010 et 2011 La société mère du Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2008 et 2009. Le résultat de la vérification, notifié à la banque, est de 28,4 millions de Dinars. Ces redressements ont été effectués sur la base d'une interprétation administrative non opposable. Ils concernent notamment le poste réinvestissement exonéré. Dans ses réponses, la banque a démontré qu'elle s'est conformée strictement à la législation en vigueur en ce qui concerne le chef de redressement précité. Malgré que les résultats de la vérification fiscale ne sont pas fondés juridiquement, la banque a constitué une provision de 2,2 millions de Dinars. Par ailleurs, la dette fiscale, s'élevant à 0,2 millions de Dinars, inhérente aux chefs de redressement acceptés a été liquidée en totalité en 2012 et impactés sur les états financiers de 2011.